

Réunion restreinte du 11 septembre 2019

P.V. n° 6

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – CHARBONNIER.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE DE FRANCE

2^{ème} Tour :

Match n° 21843569 – A.S. Castillonnes Cahuzac Laland / A.S. Antonne le Change du 01/09/2019

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 06/09/2019 qui confirme le résultat acquis sur le terrain et dit l'A.S. Castillonnes Cahuzac Laland qualifiée pour le tour suivant.

Le match du 3^{ème} tour sera donc : A.S. Castillonnes Cahuzac Laland / F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne et aura lieu le dimanche 15/09/2019 à 15h00 à Cahuzac.

Match n° 21843773 – F.C. Vallée de l'Ousse / Langon F.C. du 15/09/2019

La Commission prend connaissance du résultat de ce match en retard et dit Langon F.C. qualifié pour le 3^{ème} tour.

Le match du 3^{ème} tour aura donc lieu le dimanche 15/09/2019 à 15h00 à Langon et sera : Langon F.C. / F.A. Morlaas Est Béarn.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

1^{er} Tour :

Match n° 21654172 – F.C. La Ménaurie Ent. / F.C. Penne St-Sylvestre du 01/09/2019

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 06/09/2019 qui donne match perdu au F.C. La Ménaurie Ent. et dit le F.C. Penne St-Sylvestre qualifié pour le tour suivant.

Le match du 2^{ème} tour sera donc : F.C. Penne St-Sylvestre / O. Larchois La Feuillade et aura lieu le dimanche 15/09/2019 à 15h00 à St-Sylvestre sur Lot (*pas le samedi à 20h00 car éclairage non classé dans les fichiers de la LFNA*).

Match n° 21654311 – O.S.C. Fors / Association Culture Sport La Rochelle du 01/09/2019

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 06/09/2019 qui confirme le résultat acquis sur le terrain et dit l'A.C.S. La Rochelle qualifiée pour le tour suivant.

Le match du 2^{ème} tour sera donc : A.S. Andilly / A.C.S. La Rochelle et aura lieu le dimanche 15/09/2019 à 15h00 à Andilly.



Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 11/09/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.